



SM du lac de Garabit-Grandval (Siren : 251502944)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Ruynes-en-Margeride
Arrondissement	Saint-Flour
Département	Cantal
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/08/1986
Date d'effet	29/08/1986

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Jean-Jacques MONLOUBOU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Ruynes-en-Margeride
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	15320 Ruynes en Margeride
Téléphone	04 71 23 99 05
Fax	04 71 23 41 63
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	24 379
Densité moyenne	17,66

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
15	CC de Saint-Flour (200066660)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DÃ©partement du Cantal (221500010)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 6

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Autres
- Autres
<i>Dans le cadre de l'aménagement touristique des plans d'eau Garabit, Grandval, Mallet, Lanau, étudier et réaliser les équipements nécessaires, puis gérer et entretenir ces derniers.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)